



NOTICE D'IMPACT

Travaux de génie civil nécessitant des travaux de terrassement importants de surface naturelle : création ou élargissement d'infrastructure

Maître d'ouvrage : SMTV – Syndicat Mixte Thabor Vanoise

Définition des travaux : Elargissement et création d'une piste de ski

➤ Description du projet :

Forêt Communale de Modane

Canton du Pra Dieu

Parcelle 43

Dimensions : élargissement de la route du Lavoir = longueur 500 m et largeur 3,5 m

Création de piste de ski = 150 ml et 15 à 20 m de largeur

Peuplement : pessière - cembraie

➤ Motivation du projet :

- **Le projet est-il prévu dans l'aménagement forestier en vigueur ?**

Non

- Quel sera le **régime d'utilisation de l'ouvrage et les mesures correspondantes** (réglementaires et physiques) ?

Exploitation du domaine skiable par le SMTV (syndicat mixte Thabor Vanoise).

Convention d'occupation de terrains pour la partie domaniale.

➤ Perspective d'évolution (caractéristiques et prolongation):

- **Risques naturels** (existants ou générés par le projet) :

Avalanche (équipement de gazex déjà en place).

Chute de blocs

- **Itinéraires de randonnées** (pédestre, équestre,...) :

Hiver : piste du Jeu du domaine skiable de la station de Valfréjus.

Itinéraire de ski alpinisme vers les cols de la Roue et du Fréjus ainsi que les secteurs du Thabor.

Eté : circulation automobile vers le parking du « Lavoir ».
Itinéraire piéton, équestre et VTT.

➤ Contraintes administratives et foncières :

- **Situation foncière des terrains traversés :**

Propriété commune de Modane ne relevant pas du régime forestier
Propriété commune de Modane relevant du régime forestier (FC Modane)
Propriété domaniale relevant du régime forestier (FD Belle-Plinier)

- **Zone(s) du (des) PLU concernée(s) par le projet :**

- **Périmètres de captage d'eau :**

Néant

- **Périmètres de sécurité à proximité des ouvrages de transport (eau, électricité...) :**

Néant

- **Création d'accès sur les voies publiques :**

- **Autorisations nécessaires au titre d'autres réglementations** (extraction de matériaux...) :

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (suivant importance des travaux de transformation du pont du ruisseau de Pra Dieu)

Autorisation de défrichement pour les parcelles communales, les parcelles domaniales n'étant pas concernées par les autorisations de défrichement, prévoir une convention.

- **Patrimoine culturel** (monuments historiques, vestiges archéologiques, vestiges remarquables...) :

Tunnel militaire (éboulé au milieu) qui servait à éviter l'avalanche de Pra Dieu

A Modane, le 22 août 2017

Le Responsable d'opération de l'ONF,

➤ Impacts sur le milieu :

- **Faune, flore, milieux naturels :**

Nous avons parcouru, avec l'appui technique de J. BENARD (ONF), la zone forestière concernée par le projet d'élargissement de la route du « Lavoir » et la création d'une piste de ski en forêt.

Le projet est situé dans l'étage subalpin entre les lieux dits « Pont Nua » (1780 m) et « le Lavoir » (1910 m) sur la commune de Modane.

Il est pour partie assis sur le domaine public ou privé de la commune de Modane et sur des propriétés de l'état. Les propriétés du domaine privé communale et les domaines sont gérés par l'ONF.

Les parcelles cadastrales de la section G 117 et 118 (*hors régime forestier*) appartenant à la commune de Modane sont incluses dans le périmètre **ZNIEFF 820031732 MASSIF DES AIGUILLES D'ARVES ET DU MONT THABOR.**

Les milieux observés sont de deux types :

- Cembraie d'altitude à aulnes-verts
- Pessière en mélange avec du Pin Cembro

L'Observatoire de la Biodiversité en Rhône Alpes mentionne la présence des espèces suivantes : ***Hackelia deflexa*** (statut de protection en Rhône Alpes) et ***Linaria angustissima*** (sans statut particulier).

Nous avons notamment inventorié sur place les espèces suivantes :

Achillea macrophylla, Aconitum lycoctonum, Adenostyles alliariae, Alnus alnobetula, Arctostaphylos uva-ursi, Avenella flexuosa, Betula pendula, Blechnum spicant, Campanula persicifolia, Corylus avellana, Digitalis lutea, Epilobium montanum, Fragaria vesca, Gentianella campestris, Geranium robertianum, Heracleum sphondylium, Imperatoria ostruthium, Lactuca alpine, Lonicera caerulea, Melampyrum sylvaticum, Myosotis arvensis, Phyteuma hemisphaericum, Picea abies, Pinus cembra, Prenanthes purpurea, Ranunculus platanifolius, Ribes alpinum, Rhinanthus alectorolophus, Rhododendron ferrugineum, Rubus idaeus, Rumex scutatus, Salix myrsinifolia, Sambucus racemose, Saxifraga cuneifolia, Senecio ovatus, Silene vulgaris, Urtica dioica, Vaccinium myrtillus, Vicia cracca, Veratrum album.

En plus des espèces ci-dessus, nous avons inventorié l'espèce ***Buxbaumia viridis*** sur le tracé de la piste prévue pour éviter les virages de la route du Lavoir en FC de Modane.

Nous avons dénombré trois pieds de buxbaumie verte sur une souche. Cette zone devrait pouvoir être évitée lors des travaux et il faudra la mettre en défens.

Vue de la souche



Détail d'un pied de *Buxbaumia viridis*



- **Paysage :**

Le projet sur la majorité du tracé consistera en un élargissement d'une route existante. Après les travaux, la végétation herbacée actuelle devrait recoloniser les nouveaux talus dans un délai réduit ne laissant pas de traces notables.

Pour l'emprise de la piste de ski, celle-ci devrait elle aussi se végétaliser avec une couverture herbacée dans les 3 ans après travaux. Cette emprise étant peu large elle aura un impact paysager réduit. Elle sera visible depuis la route du Lavoir et du versant opposé d'un sentier fréquenté par les chasseurs et du sentier balcon d'Arplane.

Vue simulée depuis sentier versant opposé



- **Ruisseaux ou milieux humides :**

Non impacté par le projet

- Conclusion concernant la faisabilité du projet vis à vis de l'environnement :

L'espèce bryophyte de *Buxbaumia viridis* bénéficiant d'une protection nationale, le projet devra tenir compte du statut de cette espèce et proposer des mesures d'évitement et de mise en défens lors de la mise en œuvre des travaux.

Si le projet ne devait pas pouvoir éviter la zone de présence de l'espèce, il faudra procéder à une demande d'autorisation de destruction d'espèce auprès de la DREAL.

A Modane, le 22 août 2017

Le correspondant environnement de l'ONF,
François SADORGE